

[Texte]

Obviously, there is the very important dimension in terms of injection of funds into that. Other than that, is it not more efficient and do you not get more bang for your buck if it is done strictly by one level of government, one bureaucracy handling the whole question?

Mr. Player: I guess the statistics even under the present system do not really support that. We cannot see them being improved if there is one sole jurisdiction of housing being a provincial level.

The federal responsibilities in the area of regional disparities are very clear. Housing is one of those. There have been instances—and we feel that it is getting worse in fact—where if you take the Atlantic region, for instance, the actual incidence of regional disparities have increased significantly in New Brunswick, whereas they have decreased by about the same amount in Ontario and Quebec.

I guess the same thing applies to the whole question of the percentage being paid by people to be affordable. If they are paying 30% of their income, it is considered in the industry essentially that it is not affordable housing.

Mr. Nicholson: There is no question about the federal responsibility in the area of transfer of payments and assistance in terms of dollars.

This is your primary concern. Do you want to be on record as saying that you want the continuation of the federal CMHC housing department or subdepartment, if you will, along with the provincial departments?

Mr. Player: Yes. We certainly do want to see a continuation of the federal role through the Canada Mortgage and Housing Corporation, but we are saying perhaps there is room for that role to be modified in view of what has happened over the last 40 years in this country.

The role should evolve and should change, which it has done. I think that change will continue. It would definitely see them very much involved in housing standards development, for instance, across the country.

Mr. Nicholson: Thank you very much. Those are my questions, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Nicholson.

Mr. Player: If I might, Mr. Chairman, there is one other item that was brought up by the member just a moment ago concerning handicap access.

I believe in that type of program criteria so that housing produced in different parts of the country has some consistency in terms of the kind of housing provided to people such as handicapped people.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur Player, dans votre mémoire, vous proposez que nous inscrivions dans la Charte et dans la clause Canada le droit de tous les Canadiens et Canadiennes d'avoir un logement convenable. À votre avis, à partir de quel moment un Canadien pourra-t-il aller devant les tribunaux pour dire qu'il n'a pas un logement convenable?

[Traduction]

[Traduction]

Il y a, bien sûr, l'élément très important que constitue l'injection de fonds. Par ailleurs, n'est-il pas plus efficace et plus rentable que tout soit fait par un seul palier de gouvernement, qu'une seule bureaucratie s'occupe de toute la question?

M. Player: Je crois que les statistiques, même dans le cas du système actuel, ne confirment pas vraiment cette affirmation. Nous ne croyons pas qu'il y aurait amélioration si le palier provincial était seul compétent en matière de logement.

Les responsabilités fédérales en matière de disparités régionales sont très claires. Le logement en fait partie. Il y a eu des cas... et nous croyons que la situation s'aggrave. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, la fréquence des disparités régionales a augmenté de façon significative au Nouveau-Brunswick, tandis qu'elle a diminué d'à peu près autant en Ontario et au Québec.

Je crois qu'il en est de même lorsqu'on veut déterminer le pourcentage de revenus qui sont consacrés au logement au-delà duquel un logement ne pourra plus être considéré comme abordable. L'industrie considère essentiellement qu'un logement auquel on doit consacrer 30 p. 100 de son revenu n'est pas abordable.

M. Nicholson: La responsabilité fédérale ne fait aucun doute dans le domaine du transfert des paiements et de l'aide en dollars.

C'est là votre principale préoccupation. Dites-vous officiellement que vous désirez le maintien du ministère ou du sous-ministère, si vous voulez, de logement que constitue la SCHL, en même temps que celui des ministères provinciaux?

M. Player: Oui. Nous voulons certainement que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle dans ce domaine par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais nous disons qu'il est peut-être possible que ce rôle soit modifié à la lumière de ce qui s'est produit au cours des 40 dernières années.

Ce rôle devrait évoluer et se modifier, ce qui s'est effectivement produit. Je crois que le changement se poursuivra. Il est certain que la SCHL travaillera beaucoup, par exemple, à l'élaboration de normes de logement partout au pays.

M. Nicholson: Merci beaucoup. C'étaient là mes questions, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup, monsieur Nicholson.

M. Player: Avec votre permission, monsieur le président, le député a soulevé une autre question tout à l'heure concernant l'accès aux personnes handicapées.

J'estime qu'il faut des critères de ce genre pour que les logements construits dans les diverses régions du pays présentent une certaine uniformité quant à ce qui est mis à la disposition des personnes handicapées.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Player, in your brief you suggest that we write into the Charter and into the Canada clause the right of all Canadians to adequate housing. In your opinion, at what point could a Canadian go before the courts to say that he does not have adequate housing?